



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2020-02

Objet : Délibération portant adoption du compte administratif 2019 du budget général

Conseillers en exercice	30		Pour	24
Conseillers présents	23		Contre	0
Quorum	16			
Conseillers représentés	3	L'an 2020, le 25 février à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Bonnetan, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE		
Suffrages exprimés	24			
Date de convocation	17/II/2020			
Date d'affichage	17/II/2020			

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Alain BARGUE**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Thierry AGERT	Bonnetan	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Maryse AUBIN	Sallebœuf	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux	X	
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire		Florence ALLAIS
Françoise IMMER	Pompignac		
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux		Marc GIZARD
Florent LODDO	Pompignac		
Denis LOPEZ	Pompignac		
Francis MASSE	Pompignac	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux		Philippe CASENAVE
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Sallebœuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Affiché, le **27 FEV. 2020**

N° 2020-02

Objet : Délibération portant adoption du compte administratif 2019 du budget général

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les Articles L.5212-1 et suivants ;
 Vu le Décret 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
 Considérant que le Conseil communautaire doit se prononcer avant le 30 juin 2020 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Président ;
 Considérant que le compte administratif fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte de gestion ;

Rapport de synthèse :

Le Conseil communautaire doit se prononcer sur la comptabilité administrative de l'année passée. Le Président concerné par cet exercice ne peut pas prendre part au vote et ne peut pas présider la séance. Le Conseil communautaire doit désigner un de ses membres pour assumer cette présidence.

Suite aux votes du budget primitif 2019, du budget supplémentaire 2019 et des décisions modificatives par le Conseil communautaire, les résultats d'exécution du budget sont les suivantes :

- En fonctionnement :

o Cette section fait ressortir **un excédent de clôture de 2 024 420.65 €** auquel s'ajoute **l'excédent de n-1 de 100 000 €**. Le résultat cumulé de cette section, donne un résultat de clôture excédentaire de **2 124 420.65 €**.

FONCTIONNEMENT	TOTAL BP + BS	Engagé / Réalisé	%
Dépenses - Chapitres budgétaires	2019		
011 - charges à caractère Général	1 306 000,00 €	1 226 128,60 €	94%
012 - charges de personnel et frais assimilés	440 000,00 €	353 992,51 €	80%
014 - atténuation de produits	2 526 000,00 €	2 522 022,00 €	100%
65 - autres charges de gestion courante	2 998 300,00 €	2 941 700,37 €	98%
66 - charges financières	65 200,00 €	52 799,37 €	81%
67 - charges exceptionnelles	4 000,00 €	3 221,69 €	81%
Total Fonctionnement "opérations réelles"	7 339 500,00 €	7 099 864,54 €	97%
022 - dépenses imprévues	274 000,00 €	0,00 €	
023 - virement à la section d'investissement	838 462,00 €	0,00 €	
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	60 000,00 €	54 619,99 €	
Total Fonctionnement autres opérations	1 172 462,00 €	54 619,99 €	
Total Fonctionnement Dépenses	8 511 962,00 €	7 154 484,53 €	
Recettes - Chapitres budgétaires	TOTAL BP + BS	Engagé / Réalisé	%
	2019		
002 - Excédent reporté	100 000,00 €		
013 - atténuation de charges	5 000,00 €	17 909,46 €	358%
73 - impôts et taxes	7 226 162,00 €	7 371 979,99 €	102%
74 - dotations subventions et participations	1 175 300,00 €	1 779 674,53 €	151%
75 - autres produits de gestion courante	500,00 €	520,49 €	104%
77 - produits exceptionnels	5 000,00 €	6 022,46 €	120%
Total Fonctionnement Recettes	8 511 962,00 €	9 178 905,18 €	108%

- En investissement :

- Cette section fait ressortir un déficit de **16 535.86 €** auquel s'ajoute le **déficit n-1 de 64 335.54 €**. Le résultat cumulé de cette section, donne un résultat de clôture déficitaire de **80 871.40 €**.
- Les restes à réaliser s'élèvent en dépenses à 862 139.69 € et en recettes à 408 142.99 €

Dépenses / Recettes par opération :

Opération	Désignation	Dépenses 2019			Recettes 2019		
		BP+RAR+BS	Réalisé	%	BP+RAR+BS	Réalisé	%
101	Équipement du siège	39 860,00 €	8 128,80 €	33%	- €	- €	
102	Zones d'Activités	450 000,00 €	1 813,81 €	0,40%	- €	- €	
103	Bâtiments communautaires (Rénovation crèches, CLSH Tresses)	881 752,92 €	629 593,65 €	71%	557 083,60 €	148 940,61 €	27%
104	Matériel (signalétique et mobilier CLSH, crèches)	102 315,75 €	38 517,42 €	38%	- €	- €	
105	Voiries communautaires	904 239,29 €	317 214,23 €	35%	- €	- €	
106	Chemins / Environnement	40 000,00 €	12 378,00 €	31%	- €	- €	
107	Domaine de la Frayse	1 300 000,00 €	1 213 625,84 €	93%	- €	- €	
Total des opérations		3 718 167,96 €	2 221 271,75 €	60%	557 083,60 €	148 940,61 €	27%

Dépenses Hors Opération :

Dépenses		2019		
Chapitre / Article	Désignation	BP+RAR+BS	Réalisé	%
001	solde d'exécution de la section	64 335,54 €		
16 / 1641	Emprunts -Remboursement Capital	449 430,00 €	388 153,99 €	86%
16873	Aire de covoiturage Salleboeuf	70 000,00 €	64 657,16 €	92%
168758	Autres groupements THD - GN	29 500,00 €	29 489,00 €	100%
040/28031	Régularisation amortissement	570,00 €	570,00 €	
041/204132	Département : Aire de covoiturage Salleboeuf *	220 000,00 €	215 523,88 €	98%
041/2041583	Projets d'infrastructures d'intérêt national (THD) **	530 802,00 €	530 802,00 €	100%
041/21318	Opération patrimoniales	31 000,00 €	10 332,00 €	39%
041/21752	Opération patrimoniales		1 728,00 €	
041/2188	Autres immobilisations corporelles		9 264,00 €	
020	Dépenses imprévues	100 000,00 €		
275	Dépôts et cautionnements versés	2 000,00 €		
Total hors opérations		1 497 637,54 €	1 250 520,03 €	83%

Recettes Hors Opération :

Recettes		2019		
Chapitre / Article	Désignation	BP+RAR+BS	Réalisé	%
021	Virement de la section de fonctionnement	838 462,00 €		
040	Opérations d'ordre	60 000,00 €	54 619,99 €	91%
10222	FCTVA	283 047,30 €	204 762,30 €	72%
1068	Excédents de fonctionnement	1 079 283,14 €	1 079 283,14 €	100%
1641	Emprunt d'équilibre	1 616 127,46 €	1 200 000,00 €	74%
041/16873	Département : aire de covoiturage *	220 000,00 €	215 523,88 €	98%
041/168758	Autres groupements (THD) **	530 802,00 €	530 802,00 €	100%
041/2031	Opérations patrimoniales	29 000,00 €	18 732,00 €	74%
041/2033	Opérations patrimoniales	2 000,00 €	2 592,00 €	
Total hors opérations		4 658 721,90 €	3 306 315,31 €	71%

RECAPITULATIF INVESTISSEMENT	BP+RAR+BS	Réalisé
DEPENSES	5 215 805,50 €	3 471 791,78 €
RECETTES	5 215 805,50 €	3 455 255,92 €

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, en l'absence du Président, vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

1. de désigner Bernard CROS, pour assurer la Présidence ;
2. d'adopter le compte administratif 2019, arrêté comme suit (abstention Axelle Balguerie) :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		100 000,00 €	64 335,54 €		64 335,54 €	100 000,00 €
Opération exercices	7 154 484,53 €	9 178 905,18 €	3 471 791,78 €	3 455 255,92 €	10 626 276,31 €	12 634 161,10 €
Total	7 154 484,53 €	9 278 905,18 €	3 536 127,32 €	3 455 255,92 €	10 690 611,85 €	12 734 161,10 €
Résultat de clôture		2 124 420,65 €	80 871,40 €			2 043 549,25 €

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 25 février 2020

Le Président

Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE

Bordereau de signature

2020_02



Délibération portant adoption du compte administratif 2019 du budget général

Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	27/02/2020	
Jean-Pierre Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	27/02/2020	  Certificat au nom de JEAN PIERRE SOUBIE (COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BORDELAIS), émis par CERTEUROPE ADVANCED CA V4, valide du 04 juil. 2018 à 10:47 au 26 août 2020 à 00:00.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		

Dossier de type : Actes // sigpresident